

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Rapport d'activités

1er avril 2018 au 31 mars 2019



Adopté le 22 mai 2019

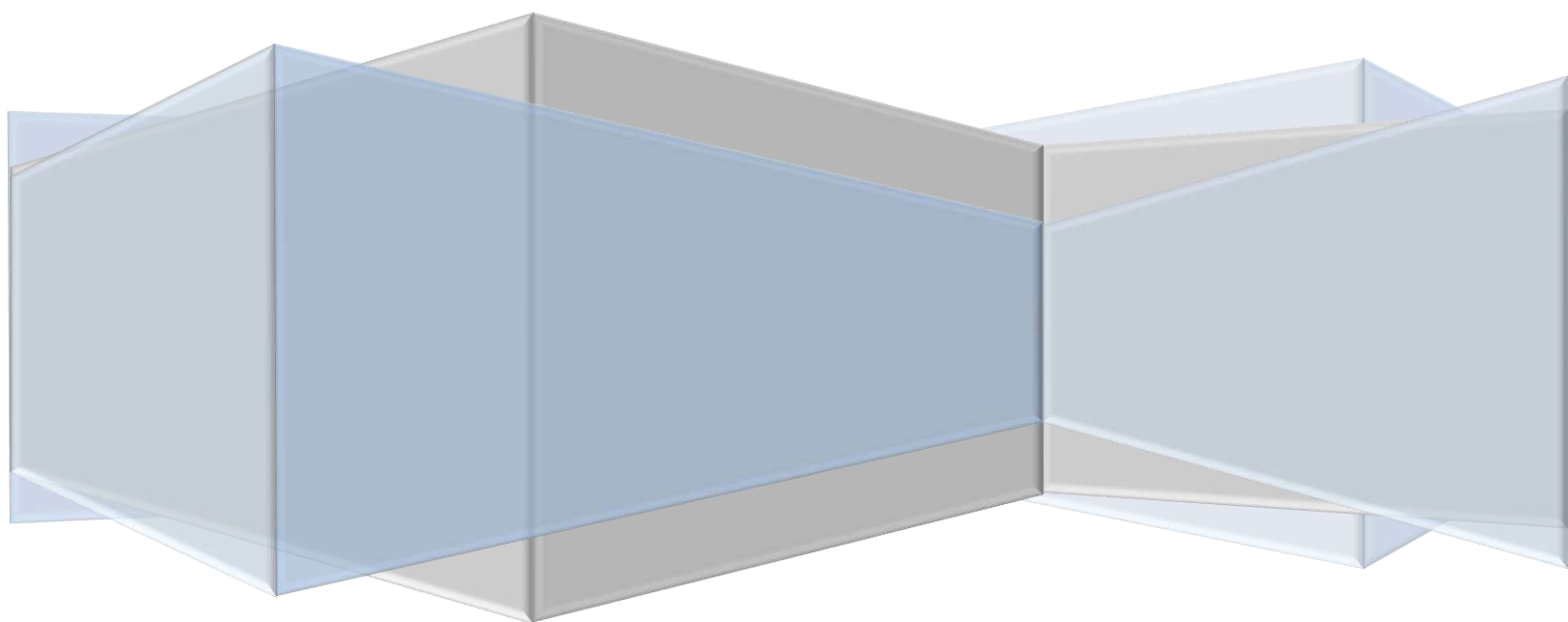




TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction.....	2
1.1	Fonds de développement des territoires (FDT).....	2
1.2	Adoption des politiques et autres résolutions.....	3
1.3	Répartition du fonds selon les priorités d'intervention.....	4
1.4	Description sommaire des activités.....	5
2	Conclusion	7



1 Introduction

1.1 Fonds de développement des territoires (FDT)

Le Pacte fiscal transitoire, signé en novembre 2014 par le gouvernement et les municipalités, annonçait la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale dont les modalités de gestion reposent sur des principes de souplesse et d'imputabilité. Les MRC ont désormais pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire.

Afin d'appuyer la MRC de La Rivière-du-Nord (ci-après nommée «MRC RDN») dans son rôle, une entente relative au FDT a été conclue avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), laquelle vise à soutenir les mesures de développement retenues par la MRC RDN. Les priorités d'intervention adoptées par le Conseil des maires pour l'année 2018-2019 étaient les suivantes (résolution 9575-18) :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
 - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement;
 - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
 - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière incendie;
 - Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable;
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive;
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire;



- Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.

1.2 Adoption des politiques et autres résolutions

Dans le cadre de l'entente relative au FDT, la MRC RDN s'est engagée à adopter et maintenir à jour des politiques permettant d'encadrer l'utilisation du fonds. Par conséquent, le Conseil des maires a adopté (résolution 9575-18) les politiques suivantes, lesquelles peuvent être consultées sur le site Internet de la MRC RDN (www.mrcrdn.qc.ca), sous l'onglet «FDT»;

- La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- La Politique de soutien aux entreprises.

En septembre 2015, le comité de transition de la Conférence régionale des élus des Laurentides a statué que chaque MRC réserverait 10 % de la portion du Fonds de développements des régions (FDR), contenu dans le FDT, pour créer un fonds régional afin de pouvoir subventionner des projets à caractère régionaux. Le Conseil des maires a donc adopté une résolution établissant un pourcentage de l'enveloppe régionale pour la Table des préfets (résolution 8732-15).

Par ailleurs, le Conseil des maires a à nouveau convenu de constituer un Fonds local, lequel a été réparti à parts égales entre les cinq municipalités constituantes de la MRC RDN, afin de réaliser des projets pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le présent rapport d'activités couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Le territoire d'application comporte les villes et municipalités constituantes de la MRC RDN, soient :

- Ville de Prévost;
- Ville de Saint-Colomban;
- Municipalité de Saint-Hippolyte;
- Ville de Saint-Jérôme;
- Municipalité de Sainte-Sophie.

1.3 Répartition du fonds selon les priorités d'intervention

Le montant reçu par la MRC RDN pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 a permis/permittra de soutenir les mesures de développement suivantes :

Priorité d'intervention	Montant engagé	Montant versé
Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne		
Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire		40 000 \$
Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques		9 305 \$
Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services		20 635 \$
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique		24 760 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens (Fonds local)	16 000 \$	68 000 \$
Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens et de projets mobilisateurs à rayonnement MRC	200 000 \$	234 528 \$
Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive		520 680 \$
Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire		
Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec	75 000 \$	75 840 \$
Table des préfets pour soutien aux projets régionaux	14 456 \$	14 456 \$
TOTAL	305 456 \$	1 008 204 \$
GRAND TOTAL	1 313 660 \$	



1.4 Description sommaire des activités

Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire

- Révision du schéma d'aménagement et de développement et mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (20 000 \$);
- Mise en œuvre du PGMR (20 000 \$).

Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques

- Mise à jour du calendrier de conservation des archives et virage numérique, services professionnels (4 220 \$);
- Mise à niveau du site Internet et formation pour le maintien, services professionnels (5 085 \$).

Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services

- Soutien administratif en évaluation foncière, services professionnels (2 058 \$);
- Rédaction de projets pour demandes de subventions, services professionnels (7 927 \$);
- Coordination et communications pour la mise en place d'une unité de décontamination commune en sécurité incendie (10 650 \$).

Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique

- Soutien à la croissance des entreprises locales lors de rencontres individuelles et visites d'entreprises;
- Recherche de financement, de programmes de subventions et d'incitatifs auprès des différents partenaires financiers et gouvernementaux et privés;
- Accompagnements des promoteurs auprès de ces instances et suivis.
(total 24 760 \$)



Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens (Fonds local)

Bénéficiaire/projet	Montant engagé	Montant versé
Plateforme ConsultVox – Prévost	10 000 \$	10 000 \$
Défilé de Noël – St-Colomban	2 000 \$	10 000 \$
Fêtes du 150e – St-Hippolyte	2 000 \$	18 000 \$
Entente de coopération La Rochelle – St-Jérôme	2 000 \$	10 000 \$
Défilé de Noël – Ste-Sophie		20 000 \$
TOTAL	16 000 \$	68 000 \$

Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens (234 528 \$)

Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive

- Contribution au Fonds de l'athlète et au Conseil de développement de l'excellence sportive (CDESL) (41 966 \$);
- Contribution à Diffusion En Scène (145 000 \$);
- Contribution au Parc régional (284 363 \$);
- Contribution au MAC LAU (49 350 \$).

Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec

- Entente de développement sectoriel visant le soutien aux artistes et organismes artistiques des Laurentides – Conseil des arts et des lettres du Québec (40 000 \$);
- Programme Mobilisation-Diversité – MIDI (33 340 \$);
- Entente sectorielle en économie sociale – MEI (2 500 \$).

Table des préfets pour soutien aux projets régionaux

- Contribution pour projets à caractère régional (14 456 \$)



2 Conclusion

Durant cette période, le FDT a donc permis à la MRC de renforcer son rôle en matière d'aménagement et de développement, de mettre en œuvre une stratégie de positionnement économique, d'améliorer la qualité de vie des citoyens via des projets spécifiques, de participer au maintien du développement du Parc Linéaire et de soutenir des projets régionaux.

La MRC de La Rivière-du-Nord accomplit pleinement ses responsabilités en matière de gouvernance locale et régionale et met tout en œuvre afin de permettre l'émergence de changements durables pour la collectivité.